

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
VILLE DE ST LAURENT DU PONT



**RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES  
SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rédigé par les Services municipaux en application de l'article 73 de la loi n°95-101  
du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995



## **SOMMAIRE**

### **I - PREAMBULE**

### **II- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

#### **A- LES FAIT MARQUANTS EN 2020 ET LES ENJEUX EN 2021**

#### **B- LES INDICATEURS TECHNIQUES**

- 1-Les ressources en eau potable**
- 2-Le réseau**
- 3-La production de l'eau potable**

#### **C-LES INDICATEURS FINANCIERS**

- 1-La facture d'eau**
- 2-La tarification**

### **III - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **A- LES FAIT MARQUANTS EN 2020 ET LES ENJEUX EN 2021**

#### **B-PRESENTATION DU SERVICE ET DU RESEAU**

- 1-Le service d'assainissement**
- 2-Le réseau d'assainissement**
- 3-Les stations d'épuration**

#### **C-LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **IV-LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **V-ANNEXES**

## I- PREAMBULE

Le présent document a un objectif **d'information des usagers**, et plus largement du public sur les modalités de gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Il est établi par le Maire dans le cadre des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport précité.

Ce rapport regroupe l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des Services ainsi que les données relatives à la qualité de l'eau distribuée conformément au décret du 6 mai 1995

La distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées constituent des services publics à la charge des Communes.

Les services qu'elles gèrent à ce titre ont un caractère industriel et commercial et leur financement doit être assuré par l'utilisateur.

La Commune de SAINT LAURENT DU PONT a choisi de gérer en direct cette compétence suivant le principe de la régie simple.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992, la Commune de SAINT LAURENT DU PONT applique le nouveau plan comptable M49 à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget comprend :

- le remboursement des emprunts et des intérêts bancaires
- les frais d'exploitation et d'administration des services
- les coûts de maintenance et de réparation
- l'amortissement technique des installations afin d'en permettre le renouvellement lorsque progressivement elles deviendront obsolètes avec le temps
- les dépenses d'investissement.

La Gestion Administrative et Technique du Service

- Secrétariat, comptabilité et relations extérieures, tâches essentiellement réalisées par les personnels administratifs et techniques de la mairie

La facturation du service nécessite :

- l'évaluation des quantités consommées grâce au relevé des compteurs individuels
- la facturation proprement dite : reports, calculs, mise en forme, envoi...

- Le recouvrement :

Les éventuelles relances et mises en demeure sont effectuées par le receveur municipal.

La facturation des travaux exécutés en régie pour le compte des particuliers, et dont les éléments sont fournis par les responsables techniques, figure également en section de fonctionnement du service.

- Moyens

- Le personnel dans sa quasi- totalité participe toujours à une ou plusieurs tâches de gestion administrative et technique. L'objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité et d'entretenir un patrimoine important.

- Les véhicules sont utilisés pour l'entretien, le suivi du réseau et les tournées de relevé des compteurs

- Les bâtiments sont ceux de la mairie et des services techniques

## Le service public de l'eau

Ce service assure la distribution de l'eau de la ville de St Laurent du Pont et dessert une partie des communes voisines de Miribel Les Echelles, St Joseph de Rivière, Entre Deux-Guiers et St Aupre.

## **Le service public de l'assainissement collectif**

Ce service assure la collecte et le transport des eaux usées et d'une partie des eaux pluviales de la commune ainsi que leur traitement.

Ce service nécessite outre l'entretien du réseau d'assainissement, l'exploitation et la maintenance de 7 postes de relevage des eaux usées et de 2 stations d'épuration des eaux usées (6500 et 200 équivalent habitants).

## **Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

La commune a passé une convention avec la Communauté de Commune du Mont Beauvoir en 2007 pour le contrôle des installations concernées.

En mars 2014 suite à la fusion des Communauté de Communes Chartreuse Guiers et de celle du Mont Beauvoir la compétence SPANC a été transférée à la Communauté de Commune Chartreuse Guiers (devenue Communauté de Communes Cœur de Chartreuse).

## **II- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

### **Les principales missions du service sont :**

- approvisionner en quantité suffisante et en qualité l'ensemble des abonnés.
- répondre aux questions des usagers par un accueil et une écoute personnalisée.
- assurer une qualité de l'eau distribuée irréprochable et améliorer en permanence le réseau et les installations par le biais d'un système de télésurveillance performant.
- entretenir et gérer le renouvellement périodique de plus de 2350 compteurs conformément à l'arrêté du 6 mars 2007.
- assurer la facturation des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des abonnés.

Pour cela, le service de l'Eau mobilise la compétence de 5 agents répartis sur les pôles administratifs et techniques.

Leur objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité, d'entretenir un patrimoine important.

### **A- LES FAITS MARQUANTS EN 2020 ET LES ENJEUX 2021**

D'une manière générale l'année 2020 aura été marquée par :

- Nettoyage de tous les réservoirs
- Développements de la sectorisation
- Changement d'au moins 160 compteurs de plus de 15 ans
- Remplacement de la conduite de distribution rue de grand villette
- Achats et pose de pré localisateurs de fuite
- Changement lampes uv
- Développements du système de télésurveillance

#### **Les enjeux 2021**

L'année 2021 sera marquée par :

- Nettoyage de tous les réservoirs
- Changement d'au moins 160 compteurs de plus de 15 ans
- Remplacement de la conduite de distribution route du fagot
- Remplacement de la conduite de distribution rue du Cotterg
- Changement des pompes de la touvière
- Entretien des régulateurs de pression

## **B-LES INDICATEURS TECHNIQUES**

### **1 Les ressources en eau potable**

#### **La station de pompage de la Guillotière**

(Arrêté déclaratif d'utilité publique n°001062 du 10 février 2000)

Il s'agit de 2 forages d'exploitation distants de 40 mètres environ situés à l'ouest de Saint Laurent du Pont, équipés chacun d'une pompe de 70 m<sup>3</sup>/h.

L'eau est prélevée à 25 mètres de profondeur dans des alluvions de graviers et de sables. Une épaisseur d'une dizaine de mètres à dominante argileuse en surface assure la protection sanitaire de l'aquifère.

L'eau est de bonne qualité chimique et bactériologique mais un traitement aux UV a été installé pour chaque puits en 2009 afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique de l'eau potable.

Ce point d'eau dessert l'ensemble des réseaux du bourg, le réseau du Vernay ainsi qu'une partie de la zone industrielle Chartreuse Guiers.

La production journalière de la Guillotière est de l'ordre de 1100 m<sup>3</sup>/jour environ.

#### **Les sources du Cotterg**

(Arrêté déclaratif publique n°001015 du 10 février 2000)

Il s'agit d'un groupe de 4 captages situés de part et d'autre d'un grand vallon drainé par le ruisseau du Guinard aux lieux-dit Pré Chevalier et Château Feuillet.

Le débit d'étiage de l'ensemble des captages est de l'ordre de 50l/mn.

Ces sources subissent en permanence un traitement au chlore gazeux au niveau du réservoir de 200 m<sup>3</sup> de Château Feuillet.

Elles desservent 10 abonnés du hameau des Raviers et du Château et fournissent 30m<sup>3</sup>/jour au réseau du bourg.

#### **Les sources de Chevassus (arrêté déclaratif publique n°2011144-0061 du 24 /05 2011)**

Il s'agit de 2 captages en galerie situés au hameau de la Touvière.

L'eau qui circule dans les matériaux filtrants est de bonne qualité bactériologique mais un traitement aux UV a été installé afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique. Le débit d'étiage de ces captages est de l'ordre de 227 l/mn.

Ces sources transitent par une bâche de pompage à la Touvière et desservent le secteur des Provenches, des Reys, des Bourdoires, de Piquetière et les ciments Vicat par l'intermédiaire du réservoir des Haut Provenches, soit une production de 150 m<sup>3</sup>/jours environ.

### **Les installations de transport et de stockage**

#### **Les réservoirs**

Le service des eaux gère 7 réservoirs d'une capacité de stockage de 2600 m<sup>3</sup> :

Les Provenches : 2x 500 m<sup>3</sup>

Le Mollard : 500 m<sup>3</sup>

Château Feuillet : 200 m<sup>3</sup>

Le Néplier : 200 m<sup>3</sup>

Le Vernay : 200 m<sup>3</sup>

Les Haut Provenches : 200 m<sup>3</sup>

Piquetière : 300 m<sup>3</sup>

#### **Une station de pompage d'exhaure**

La Guillotière : 2 pompes de 70 m<sup>3</sup>/h

#### **Quatre stations de pompage de reprise**

Le Néplier : 2 pompes de 23m<sup>3</sup>/h à 185m de HMT

La Touvière : 2 pompes de 16 m<sup>3</sup>/h à 120m de HMT

La Jallaz : 2 pompes de 20m<sup>3</sup>/h à 30m de HMT

Les Bourdoires : 2 pompes de 10m<sup>3</sup>/h à 145 m de HMT

## Une station de surpression

Haut Provenches : 2 pompes de 5m<sup>3</sup>/h à 60m de HMT

## 2 Le réseau

Le linéaire de réseau est de 87.3 km environ

En 2020, le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est : 24.6 abonnés/km.

Le réseau comporte 198 poteaux incendie.

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (68.5% des canalisations).

Matériaux	Linéaire 2012(km)	%
Fonte	59.8	68.5%
Amiante Ciment	14.9	17%
Polyéthylène	8	9.1%
PVC	4.6	5.2%
<b>TOTAL</b>	<b>87.3</b>	<b>100%</b>

### Les branchements en plomb

	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchement publics restants	24	22	21	19

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Le service de L'Eau gère ses plans de réseau au moyen du logiciel Autocad dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année. Les plans couvrent 100% du linéaire du réseau. Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **80 / 100**.

Cet indice, dont le maximum est de 100, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (réservoirs, surpresseurs, purges, appareils hydrauliques...), la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement, etc) et l'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux.

## 3 Production de l'eau potable

L'ensemble de la production d'eau potable correspond à 543449 m<sup>3</sup> pour l'année 2020.

La vente d'eau est de 249406 m<sup>3</sup> pour l'année 2020 et le rendement du réseau est de 46 %.

Le rendement d'un réseau permet d'indiquer la fiabilité d'un réseau et de quantifier les pertes d'eau.

### Evolution des consommations et rendement réseaux

	2020	2019	2018	2017	2016
Production d'eau	543449	512 292	489 330	501 161	445 576
Vente d'eau	249406	255 044	256 451	295 685	277 668
Rendement en %	46	53.5	56.5	59	62.3

## Indice de pertes linéaires

Le volume perdu s'élève à 294043 m<sup>3</sup> pour 87.3 kilomètres de réseau soit : 9.6 m<sup>3</sup>/km/jour.

## Indice linéaire de consommation

249406m<sup>3</sup> facturés pour 87.3 kilomètres de réseau correspond à 7.82 m<sup>3</sup>/j/km.



### **Le contrôle de la qualité réglementaire ou sanitaire**

La qualité de l'eau distribuée peut s'apprécier, d'une part au regard de prélèvements et analyses réalisées, d'autre part au regard des plaintes formulées par les usagers.

Le contrôle sanitaire est assuré par l'ARS (Agence Régionale de Santé Rhône Alpes), qui confie les analyses au laboratoire d'analyse des eaux : CARSO situé à Lyon.

Le contrôle des eaux distribuées a pour but de surveiller la qualité de l'eau jusqu'aux robinets des consommateurs.

Les 31 prélèvements effectués en 2020 donnent un taux de conformité de 100% pour les paramètres physico-chimiques et de 100% pour les paramètres bactériologiques.

#### **Indicateurs paramètres physico-chimiques**

Année	Nombres de prélèvements	Nombres de prélèvement conformes	Taux de conformité
2020	31	31	100%

#### **Indicateurs paramètres bactériologiques**

Année	Nombres de prélèvements	Nombres de prélèvement conformes	Taux de conformité
2020	31	31	100%

L'agence Régionale de Santé Rhône Alpes élabore chaque année un document de synthèse du contrôle réglementaire consultable en mairie et consultable en annexe au présent rapport.

### **Continuité du service**

Pour pallier aux différents incidents sur le réseau d'eau potable, un service d'astreinte est disponible le week-end du vendredi 16h30 au lundi matin 7h30, ainsi que les jours de semaine de 17h30 au lendemain 7h30.

## **C-LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **1 La facture d'eau**

La facture d'eau comprend :

La dépense correspondant à la consommation d'eau potable et au rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif le cas échéant.

Les taxes et redevances des organismes publics qui sont prélevées par la collectivité et reversées intégralement à l'Agence de l'Eau (Redevances, préservation des ressources et pollution) et à l'Etat (TVA). Un tarif unitaire est appliqué à votre volume de consommation d'eau.

Les taxes et les redevances des organismes publics servent à financer les investissements des collectivités locales pour les actions en lien avec la protection des ressources en eau, la lutte contre la pollution ou le renforcement ou l'extension des réseaux d'eau.

## **2 La tarification**

### **a. Le type et les modalités de tarification**

Le service de l'eau de St Laurent du Pont pratique un tarif binôme qui est composé :

- D'une part fixe qui correspond aux charges fixes du Service en fonction du type d'abonnement (établi en fonction du diamètre du compteur utilisé par l'abonné).
- De la part variable (consommation) calculée en fonction des volumes d'eau consommés par l'abonné et du prix unitaire d'un mètre cube d'eau.

### **b. Les modalités d'évolution et de révision**

Les tarifs sont révisés chaque année civile par délibération du Conseil Municipal.

### **c. La part fixe (abonnement)**

Le prix appliqué en 2020 (compteur de 15mm) est de: 44.00 Euros HT.

### **d) La part variable (consommation)**

Le prix appliqué en 2020 par m<sup>3</sup> est de 1.10 Euros HT.

### **e) Redevances préservation des ressources en eau**

Le taux de cette redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.  
Pour l'année 2020 il est de 0.056 Euros HT/m<sup>3</sup>.

### **f) Redevance pollution**

Le taux de cette redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.  
Pour l'année 2020 il est de 0.27 Euros HT/m<sup>3</sup>.

### **Prix moyen d'un m<sup>3</sup> d'eau**

Les prix indiqués ci-dessous sont calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> et de 12 mois d'abonnement pour un branchement de 15mm de diamètre, conformément aux références nationales taxes et redevances incluses.

### **Facture suivant tarification 2020**

	H.T (€)	T.V.A 5,5%	T.T.C (€)
Part fixe eau	44.00	2.42	46.42
Eau 120m <sup>3</sup> X 1.10 €	132.00	7.26	139.26
Redevance pour la préservation de la ressource en eau 120m <sup>3</sup> x 0.056 €	6.72	0.37	7.09
Redevance pollution 120m <sup>3</sup> x 0.27 €	32.40	1.78	34.18
<b>TOTAL</b>	<b>215.12</b>	<b>11.83</b>	<b>226.95</b>

Le prix est de 0.00299 Euros T.T.C le m<sup>3</sup> d'eau pour 120 m<sup>3</sup> consommés (hors abonnement)  
Sur une facture de 120m<sup>3</sup>, 70% dépend de la consommation d'eau.  
Le minimum réglementaire est 70% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Les indicateurs de performance pour l'année 2020

	2017	2018	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis :	5300	5300	5 300	5300
Volumes prélevés	501 161	489 330	512 292	543 449
Nombre d'abonnements	2 332	2 320	2 312	2 315

## Les indicateurs financiers

### EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET DES TAXES DEPUIS 2018 en euros

ANNEE	2018		2019		2020	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
RUBRIQUE						
PRIME FIXE	38.00	40.09	38.00	40.09	44.00	46.42
EAU/M3	1.05	1.107	1.05	1.107	1.10	1.160
*APRE	0.056	0.059	0.056	0.059	0.056	0.059
*RPE	0.29	0.306	0.29	0.306	0.27	0.285

T.V.A au taux de 5.5% -APRE : Redevance Préservation Ressources en Eau RPE : Redevance Pollution Eau

## Les résultats financiers en 2020

	2017	2018	2019	2020
Produit de fonctionnement	894 143.74	843 305.42	852 512.13	926 884.77
Charge de fonctionnement	843 045.78	878 754.87	833 899.14	892 686.30
Recette d'investissement	393 419.97	234 531.98	280 758.39	197 447.58
Dépenses d'investissement	174 714.83	189 054.97	278 559.75	264 791.10
TOTAL Recettes + reports	1 347 568.71	1 310 159.87	1 348 620.55	1 360 494.01
TOTAL Dépenses + reports	1 065 245.61	1 067 809.84	1 112 458.99	1 157 477.40
Résultat annuel	282 323.10	242 350.03	236 161.66	203 016.61

## EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PRIX DE L'EAU

ANNEE	2017	2018	2019	2020
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	843 045.78	878 754.87	833 899.14	892 686.30
RECETTES	954 148.74	904 407.48	851 164.74	944 150.37
EXCEDENT	111 102.96	25 652.61	17 265.60	51 464.07
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	227 487.33	246 799.83	298 420.88	264 791.10
RECETTES	393 419.97	405 732.39	497 455.81	416 343.64
EXCEDENT/DEFICIT	165 932.64	158 952.56	199 034.93	151 552.54
EXCEDENT GLOBAL	277 035.60	184 605.17	216 300.53	203 016.61

**ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS**(Tableau joint en annexe)

### **III- LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **A-LES FAITS MARQUANTS EN 2020 ET LES ENJEUX EN 2021**

##### **L'année 2020 aura été marquée par :**

- Etudes et maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'amélioration de la station du Grenat et du réseau de collecte des eaux usées
- Remplacement de la vis d'entrée de la station du Grenat par deux pompes de 75m<sup>3</sup>/h
- Intégration sur le superviseur des déversoir d'orage soumis à autosurveillance
- Amélioration du prétraitement : acquisition d'un compacteur pour la collecte des refus de dégrillage

##### **Les enjeux 2021**

- Elimination d'une partie des eaux claires permanentes
- Amélioration de l'épuration par le changement de clarificateur
- Remplacement du véhicule
- Modification du poste de relevage de traversière
- Démarrage des travaux d'amélioration de la station du Grenat et du réseau de collecte des eaux usées

#### **B- PRESENTATION DU SERVICE ET DU RESEAU**

##### **1 Le service public de l'assainissement**

Le service de l'assainissement de la commune de Saint Laurent du Pont a pour mission la surveillance, l'entretien et le renouvellement du réseau d'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non collectif.

Il assure également la surveillance, l'exploitation et la maintenance de 2 stations d'épuration et de 7 postes de relevage des eaux usées présents sur la ville.

Actuellement, le service de l'assainissement non collectif est exploité en régie directe par le Service de l'Assainissement sans faire l'objet d'un service spécifique

Le contrôle des installations est réalisé par un technicien de la Communauté de Commune cœur de chartreuse

Le contrôle porte sur :

- Le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves.
- Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

##### **2 Le réseau d'assainissement collectif**

La ville de St Laurent du Pont est desservie par un réseau de collecte majoritairement unitaire (c'est-à-dire récupérant les eaux usées et les eaux pluviales dans un même ouvrage) dont la construction remonte aux années 1970.

L'ensemble des eaux usées et pluviales est collecté dans un réseau unique puis acheminé vers la station d'épuration communale située au hameau du Grenat au nord de la commune. Seuls certains secteurs sont en réseau séparatif (Av Grande Chartreuse, Av Général de Gaulle, rue Paul Bert, rue Charles Bert, La Guillotière, Les Côtes de Villette, quelques lotissements ...).

A noter que le réseau ne comporte pas d'effluents d'origine industrielle.

En complément de ce réseau, on recense également une structure d'assainissement récente en séparatif, située au nord-ouest sur les coteaux de Villette, qui collecte les hameaux des Tuileries, des Terpends, des Côtes et récemment du Néplier et des Millières.

Le traitement des effluents de ce secteur est assuré par une station d'épuration par lagunage naturel d'une capacité de 200 EH.

Compte tenu de la topographie relativement plane de certains secteurs de la commune, la création des réseaux desservant quelques hameaux d'habitations a requis la mise en place de **sept postes de relèvement des eaux usées**. En 1995, les eaux usées de la zone industrielle Chartreuse Guiers ont été raccordées à la station d'épuration communale par l'intermédiaire d'une station de refoulement.

Les diamètres de **canalisation**, qui sont essentiellement en amiante ciment, ou en PVC pour les tranches les plus récentes, sont compris entre Ø125 et Ø800 mm. On recense également des portions de réseau présentant des sections ovoïdes de 1000mm de hauteur.

En ce qui concerne **les réseaux pluviaux**, les diamètres sont variables et compris entre Ø200 et Ø1200 mm pour les plus importants.

Quant aux **conduites de refoulement** elles sont en fonte ou en polyéthylène.

### Les déversoirs d'orage

On recense 13 déversoirs d'orage sur tout le réseau d'assainissement. Ces déversoirs sont situés en aval d'une antenne unitaire, et permettent par temps de pluie, de limiter les débits transités dans les canalisations aval du réseau, et donc d'écrêter les volumes collectés et traités à la station d'épuration du Grenat.

A l'instar des collecteurs pluviaux, les trop -pleins des déversoirs d'orage sont dirigées vers des cours d'eau au débit permanent.

### Tableau de l'état quantitatif des linéaires et des ouvrages recensés sur le réseau.

Désignation des ouvrages	Quantitatif estimé
Regard de visite eaux usées (séparatif+unitaire)	750
Déversoirs d'orage	13
Réseau d'eau usée strict (séparatif)	9 786 ml
Réseau d'eau usée unitaire	22 538 ml
Total réseau de collecte	30 600 ml
Réseau de refoulement	1 333 ml
Nombre de poste de refoulement	6
Réseau pluviale (séparatif)	4 442 ml
Regard de visite eaux pluviales	139
Avaloirs de collecte des eaux de ruissellement	17
Grilles avaloirs	110
Puits perdus	25
Puits perdu surmontés d'une grille de collecte	57

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement

Le service de l'assainissement gère ses plans au moyen du logiciel Autocad dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année.

Les plans couvrent 100% du linéaire du réseau.

Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **80/100**.

Cet indice, dont le maximum est de 100, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (poste de relèvement, déversoirs d'orage, tampon d'égout, etc ) la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement , etc) le dénombrement des branchements pour chaque tronçon de réseau la localisation et l'identification des interventions de curage de réhabilitation et de renouvellement .L'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux. L'existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.

## **Le taux de raccordement au réseau d'assainissement**

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement est de 2 100 soit un taux de raccordement à l'assainissement de 93.6%.

## **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel**

La commune de St Laurent du Pont a fait réaliser en 2010 une étude sur le réseau d'assainissement et plus particulièrement sur les points de rejets dans le milieu naturel.

Cette étude a permis d'évaluer la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet et a permis d'identifier le moment et l'importance du déversement.

Le rapport permet d'évaluer l'impact des rejets sur le milieu récepteur et préconise des mesures d'amélioration du système d'assainissement.

De plus la commune a investi dans une station météo qui permet d'assurer un meilleur suivi de la pluviométrie et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et des principaux déversoirs d'orage.

## **3 La station d'épuration des eaux usées**



La station d'épuration des Grenats permet le traitement des eaux usées d'une grande partie de St Laurent du Pont et des eaux usées de la ZI Chartreuse Guiers. Cette station, construite en 1977, dispose d'une capacité de traitement de :

- 1600m<sup>3</sup>/j (avec un débit de référence de 140 m<sup>3</sup>/h)
- 351 kg DBO<sub>5</sub>/jour, soit 5850 équivalents habitants.

Un dégrilleur automatique en entrée de station permet dans un premier temps d'éliminer tous les éléments grossiers et flottants. Le traitement primaire est constitué d'un déshuileur et d'un dessableur aérés. Le traitement secondaire est de type biologique par boues activées, il est composé :

- D'un bassin d'aération de 1000m<sup>3</sup>
- D'un clarificateur de 450 m<sup>3</sup>

L'épuration par boues activées consiste à mettre en contact les eaux usées avec un mélange riche en bactéries par brassage pour dégrader la matière organique en suspension ou dissoute.

L'aération générée par la turbine permet de développer l'activité des bactéries et la dégradation de ces matières.

## Charge en pollution collectée

Le tableau suivant illustre les charges de pollution traitées par la station d'épuration communale.

**Tableau 1 – Charges polluantes traitées par la station d'épuration (12 bilans par an)**

Paramètre	2018		2019		2020	
	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant
Volume (m <sup>3</sup> /j)	1362	9087	1555	10366	1355	9033
DCO (kg/j)	394.47	3155	417.12	3337	389.61	3117
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	102.8	1713	139	2316	126	2100
DCO/DBO <sub>5</sub>	3.8		3		3.09	
MES (Kg/j)	190	2122	221.3	2458	194.4	2160
PT (kg/j)	4.79	1197	5.47	1367	4.038	1010
NK (kg/j)	41		42.27		42.61	
NO <sub>3</sub> - (kg/j)	1.98		1.72		1.79	
NO <sub>2</sub> (kg/j)	0.289		0.30		0.746	
NH <sub>4</sub> + (kg/j)	36.73		35.03		39.79	

## Conformité du rejet en rendement

ANNEE	DBO5	DCO	MEST	PT
2017	81.75%	75.92%	80.38%	71.6%
2018	93.56%	86.86%	83.9%	61.79%
2019	84.03%	73.24%	57.10%	25.54%
2020	91.6	85.37	74.91	39.15

## Volumes traités à la station

2019			2020		
Volume moyen (m <sup>3</sup> /jour)	Volume minimum (m <sup>3</sup> /jour)	Volume maximum (m <sup>3</sup> /jour)	Volume moyen (m <sup>3</sup> /jour)	Volume minimum (m <sup>3</sup> /jour)	Volume maximum (m <sup>3</sup> /jour)
1555	702	3781	1355	618	4220

## Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues d'épuration sont les principaux déchets produits à l'issue du traitement des eaux usées. Ces sédiments résiduels sont surtout constitués de bactéries mortes et de matière organique minéralisée.

Ces boues se présentent sous forme liquide, et après déshydratation par centrifugation, elles sont évacuées vers la plateforme de compostage du Syndicat Intercommunale de la Vallée du Guiers située à proximité de la station d'épuration.

Cette usine permet de valoriser ces boues par mélange avec de la sciure, des plaquettes de bois afin d'obtenir un compost. Ainsi ce compost produit n'est plus considéré comme un déchet mais comme une matière fertilisante qui peut être épandue sur des terrains agricoles sous certaines conditions.

## Unité de compostage intercommunale



### Production de boue

ANNEE	VOLUME (en M3)	SICCITE	kg de matière sèche
2018	1363	19.75	29399
2019	2386	18.9	45095
2020	2262	17.34	39218

### La station d'épuration par lagunage naturel des Côtes de Villette

Cette station a été mise en service en août 1998 pour une capacité de traitement de 200 équivalents habitants.

La population raccordée actuellement est de 190 habitants environ

La charge polluante est de 11 kg de DBO5/jour

La charge Hydraulique est 28 m3/jour

Le lagunage est constitué d'un piège à boue dégraisseur et de 3 lagunes.

### C-LES INDICATEURS FINANCIERS

#### Tarifification du Service

Facture de 120 m3 suivant tarification 2020 en euros

	H.T €	T.V.A 10%	T.T.C €
Prime fixe assainissement	52.00	5.20	57.20
Redevance assainissement 120 x 1.15	144.00	14.40	158.40
Agence de l'Eau (0.15€ HT/m3)	18.00	1.80	19.80
TOTAL	214.00	21.40	235.40

Sur une facture de 120m3 d'eau, le m3 d'eau est de Euros T.T.C

#### Evolution du prix de l'assainissement et des taxes depuis 2018 en euros

ANNEE	2018		2019		2020	
	H.T	T.T.C	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
PRIME FIXE	42.00	42.20	42.00	42.20	52.00	57.20
ASSAINISSEMENT	1.15	1.265	1.15	1.265	1.20	1.32
AGENCE DE L'EAU	0.155	0.170	0.155	0.170	0.15	0.165
RMRC*						

\*RMRC : Redevance Modernisation réseaux Collecte.

## **Les résultats financiers en 2020**

	2017	2018	2019	2020
Produit de fonctionnement	426 296.43	412 926.79	433 814.38	434 958.75
Charge de fonctionnement	384 698.73	461 148.74	427 863.91	435 000.36
Recette d'investissement	462 773.25	174 807.14	267 075.65	167 405.84
Dépenses d'investissement	113 683.39	439 561.64	260 813.86	189 748.72
TOTAL Recettes + reports	971 741.68	1 030 577.29	830 756.94	744 443.76
TOTAL Dépenses + reports	498 382.12	900 710.38	688 677.77	924 749.08
Résultat annuel	473 359.56	129 866.91	142 079.17	119 694.68

## **EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

ANNEE RUBRIQUE	2017	2018	2019	2020
<b>EXPLOITATION</b>				
Dépenses	384 698.73	461 148.74	427 863.91	435 000.36
Recettes	482 822.43	480 534.73	453 200.37	460 295.21
Excédent	98 123.70	19 385.99	25 336.46	25 294.85
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	144 199.91	439 561.64	296 304.58	239 051.44
Recettes	488 919.25	550 042.56	377 556.57	284 148.55
Excédent	344 719.34	110 480.92	81 251.99	45 097.11
Excédent global	442 843.04	129 866.91	106 588.45	70 391.96

## **ETAT DE L'ENDETTEMENT PLURIANNUEL**

(Tableau joint en annexe)

## **V- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le contrôle de ces installations est devenu **un service public obligatoire**. C'est la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui dispose et exerce cette compétence pour le compte de la Commune.

## **V-ANNEXES**

- 1 - Plan du réseau communal d'alimentation en eau potable
- 2 - Schéma hydraulique de fonctionnement du réseau d'eau potable principal
- 3 - Schéma hydraulique de fonctionnement du réseau d'eau de la Touvière
- 4 - Analyses : calendrier des prélèvements
- 5 - Fiches de qualité de l'Agence Régionale de Santé
- 6 - Extrait du registre des délibérations municipales des budgets de l'eau et de l'assainissement.
- 7- Plan de situation du réseau assainissement.

## **CONTACT :**

### **Services Administratifs et financier**

Mairie  
1, rue Pasteur  
38380-Laurent du Pont

**Tél : 04-76-06-20-00**  
**Fax : 04-76-55-12-30**

### **Services Techniques**

421, Av Victor Hugo  
38380-Saint Laurent du Pont

**Tél : 04-76-55-40-50**  
**Fax : 04-76-06-43-46**